

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20201027-5	<u>Séance du 27 octobre 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois d'octobre le vingt-sept le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni Salle des Cossies à Seloncourt, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 28 octobre 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 20 octobre 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il/elle a acceptées.	

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE ET D'UN POSTE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renforcer le service de police municipale en procédant au recrutement d'un nouvel agent. Dans le cadre du recrutement, il convient de créer :

- un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet,
- un poste de brigadier-chef principal à temps complet

La Commission Personnel, réunie le 14 octobre 2020 a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par**.....

Approuve la création d'un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet et d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 27 octobre 2020

Le Maire
Daniel

BUCHWALDER